



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240408-24DEC012-AU

Berger
Levrault

décision du maire

N°24DEC012
8 avril 2024

Service administration
générale

Demande de subvention SDVL (Soutien au Développement de la Vie Locale) auprès de la CAF dans le cadre du projet Maison des Habitants

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :
1/1

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Pièce jointe :
-

Considérant la demande de subvention Soutien au Développement de la Vie Locale auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour une aide de fonctionnement relative au projet de Maison des Habitants,

Télétransmis en
préfecture le :

Décide

Article 1 : d'autoriser le maire à signer la demande de subvention SDVL auprès de la CAF de l'Isère,

Article 2 : il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

